



AG2R LA MONDIALE



TEO -  
Transmission  
d'Entreprise  
Organisée

# TRANSMETTRE SON ENTREPRISE ET PARTIR À LA RETRAITE

# VOS ENJEUX SOCIAUX, FISCAUX ET PATRIMONIAUX

## **60 % DES CÉDANTS D'ENTREPRISES PARTENT À LA RETRAITE...**

Vous êtes dans cette situation et réfléchissez à la transmission de votre entreprise à une échéance proche ou moyen terme ? Vous vous posez de nombreuses questions d'ordre social, fiscal ou patrimonial ?

AG2R LA MONDIALE, partenaire privilégié des artisans-commerçants, chefs d'entreprises et professions libérales, vous aide à y répondre car contrairement aux idées reçues, le patrimoine n'est pas un ensemble bicéphale composé du patrimoine privé et du patrimoine professionnel ; il est indispensable d'y adjoindre le patrimoine social de façon à former un triptyque équilibré.

Il suffit de s'appuyer sur les attentes de nos clients dirigeants pour en comprendre tout le fondement.

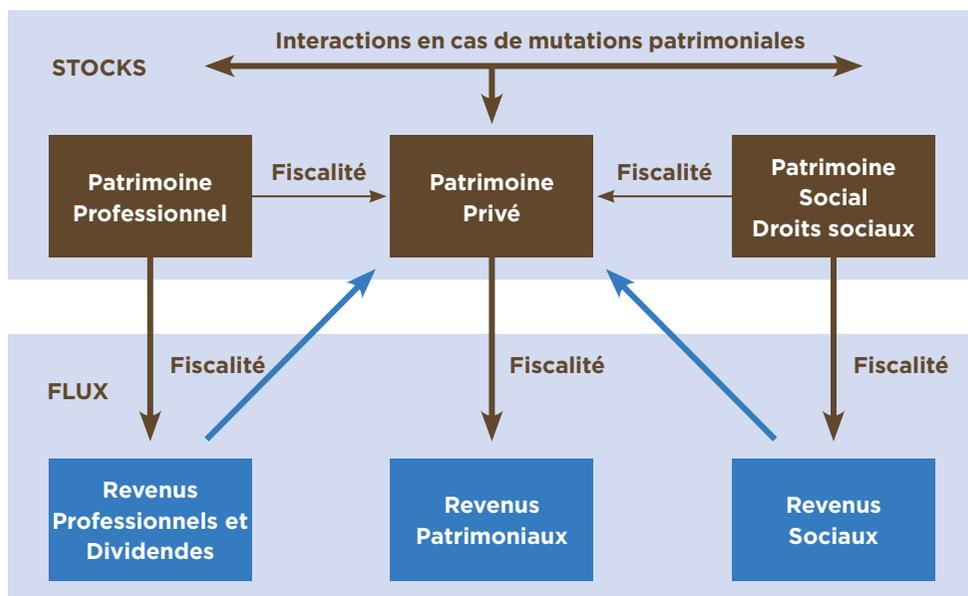
\* Résultats de l'enquête réalisée auprès de 500 de nos clients.

### **Cinq axes émergent comme prioritaires\* :**

- la valorisation et la protection de l'entreprise,
- l'analyse des revenus futurs (post activité pour le dirigeant),
- la transmission de son patrimoine global (à qui, quand, comment ?),
- la protection de son patrimoine (fiscalité en particulier...),
- le maintien et l'optimisation d'une protection sociale efficace (maladie, retraite etc.).

# VOTRE PATRIMOINE EST COMPOSÉ DE 3 PILIERS...

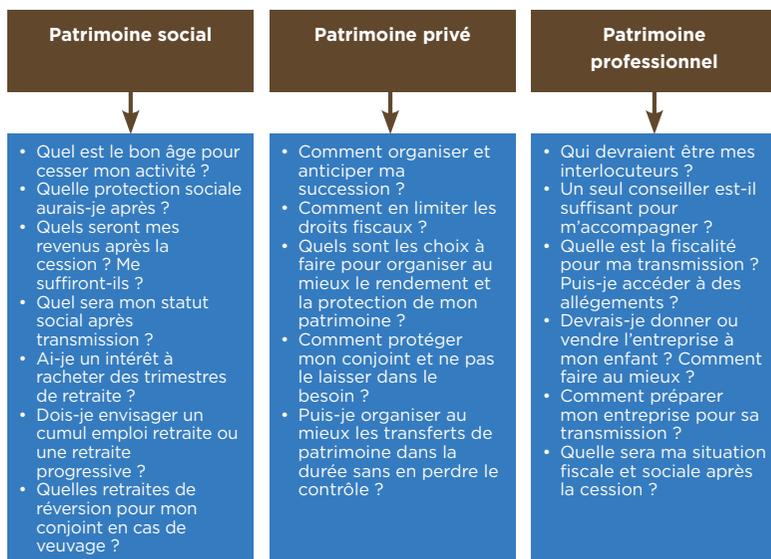
Si les problématiques qui se situent au niveau de la reprise, de la cession ou de la donation de l'entreprise sont majeures, elles sont également très sensibles au niveau personnel pour le dirigeant qui a besoin d'avoir une visibilité sur les conséquences sociales et patrimoniales de son futur statut, qu'il cesse ou continue son activité professionnelle.



- Patrimoine professionnel : votre entreprise et son environnement (immobilier professionnel etc.)
- Patrimoine privé : vos biens immobiliers et financiers
- Patrimoine social : vos droits sociaux (retraite, indemnités journalières, rentes invalidité, couverture santé et décès) constitués par vos charges sociales obligatoires ou facultatives, tout au long de votre carrière.

# VOTRE PATRIMOINE EST UN ENSEMBLE COMPLEXE D'INTERACTIONS

Votre accompagnement en tant que dirigeant cédant nécessite un enchaînement d'analyses et de conseils par des experts dans les domaines juridique, économique, fiscal et de protection sociale et patrimoniale afin de choisir les meilleures solutions pour assurer votre avenir et transmettre votre entreprise en toute sérénité. Un encadrement trop restreint de votre transmission d'entreprise pourrait avoir des conséquences pour votre vie future et celle de vos proches.



Si les conseillers experts du groupe AG2R LA MONDIALE sont en capacité de répondre à une grande partie de vos préoccupations patrimoniales, ils ne peuvent vous accompagner efficacement qu'en s'appuyant sur les compétences de vos Experts conseils que sont l'expert-comptable, l'avocat et le notaire.

# L'EXPERTISE DU PATRIMOINE SOCIAL POUR UNE TRANSMISSION D'ENTREPRISE ORGANISÉE

L'expertise en patrimoine social est une compétence méconnue qui a pourtant un rôle majeur dans le cadre de la transmission d'entreprise.

Le patrimoine social assure les risques sociaux imprévisibles ou prévisibles tout au long de la vie de la personne.

C'est un ensemble de droits aux prestations sociales, acquis par un assuré du fait des cotisations sociales obligatoires ou facultatives qui ont été réglées pour et par lui tout au long de sa carrière mais aussi durant les périodes d'inactivité.

Ce patrimoine est un potentiel économique lié à la survenance d'un risque, tel que :



Ces droits aux prestations sociales ont pour particularité de n'être valorisables qu'en fonction de différents sinistres prévisibles ou imprévisibles, qui viendraient frapper un assuré ou sa famille et qui peuvent avoir des conséquences directes sur les revenus des familles, et donc sur la protection de leurs patrimoines.

# COMMENT RÉUSSIR VOTRE TRANSMISSION AVEC NOTRE APPUI ET VOS PARTENAIRES HABITUELS ?

Plutôt que de cloisonner les domaines d'intervention, au risque d'être non exhaustif et de manquer de cohérence, notre démarche est complétée par l'expertise de vos conseils : expert comptable, avocat, et notaire.

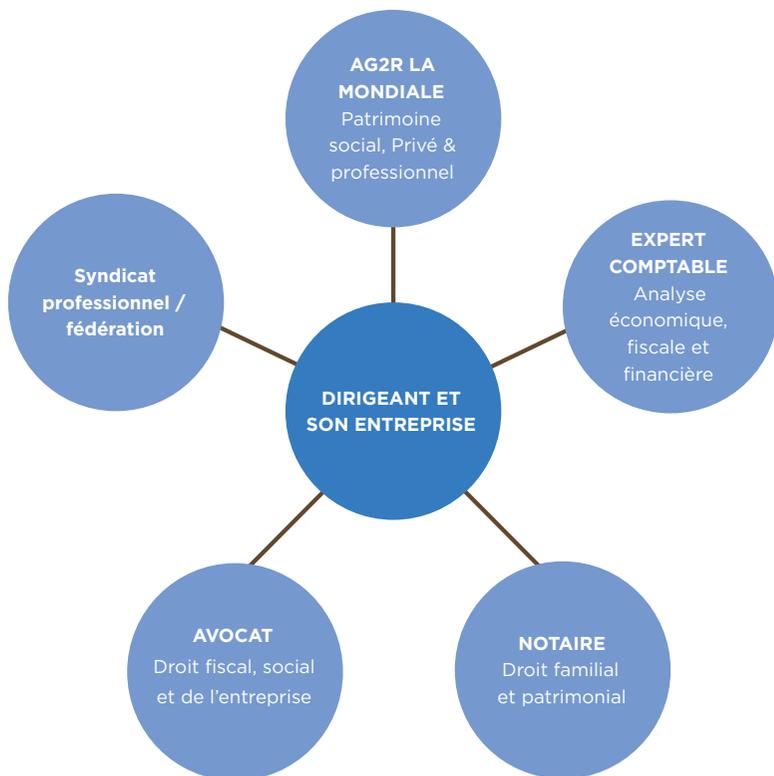
Cette interprofessionnalité permet de vous accompagner afin d'atteindre vos objectifs dans le cadre de la reprise ou de la transmission de l'entreprise, sans occulter les aspects essentiels de la protection sociale et patrimoniale (gestion de fin de carrière, maladie, arrêt de travail, couverture décès, retraite...).

Seule une réunion d'experts travaillant de concert autour de vos objectifs permettra d'aboutir à une transmission totalement réussie.

L'accompagnement d'un dirigeant repreneur ou cédant dans le cadre de la transmission d'une entreprise nécessite un enchaînement d'analyses et de conseils dans les domaines :

- Juridique
- Protection sociale
- Protection patrimoniale
- Économique et fiscal

Vous pourrez ainsi aborder sereinement votre transmission d'entreprise en ayant assuré votre avenir, pris les décisions en amont de la transmission qui vous permettront de vous rapprocher au plus près de vos objectifs en terme de revenus nets, de protection et de transmission du patrimoine, et de protection sociale de sa famille, le tout au meilleur coût fiscal et social et en anticipation grâce à cet accompagnement interprofessionnel coordonné.



# QUELLES QUESTIONS POUR QUELLES ORIENTATIONS ?

## **Je suis en entreprise individuelle, quels impôts vais-je payer ?**

L'impôt sur la plus value et les prélèvements sociaux qui peuvent se monter à 31,5 % de la plus-value réalisée peuvent dans certains cas être sujets à exonération totale et partielle.

---

Si nous ne détenons pas les réponses à toutes ces questions, nos conseillers et nos experts peuvent cependant vous accompagner sur un grand nombre de ces problématiques.

---

## **Je suis en société, la « sanction » est-elle identique ?**

Pas exactement car l'impôt sur les plus-values et les prélèvements sociaux peuvent se porter à plus de 60 %. Là encore, des abattements avantageux pourraient s'appliquer à certains contribuables sans pour autant exonérer les prélèvements sociaux (15,5 %).

## **Je suis en société, comment puis-je accompagner mon repreneur ?**

Plusieurs situations s'offrent à vous en liquidant ou pas votre retraite et en exerçant une activité professionnelle parallèlement, sous certaines conditions.

## **Quel est le bon âge pour partir à la retraite et bénéficier d'un régime favorable au niveau fiscal ?**

Un lien très fort existe entre l'âge auquel vous pouvez liquider votre retraite et l'abaissement de la pression fiscale sur les plus-values. Les réformes successives des retraites ont tendance à modifier tous les 24 mois cette échéance, entraînant ainsi un risque fort pour votre conseiller fiscal qui ne maîtrise pas toujours les problématiques de retraite, malgré sa compétence de fiscaliste chevronné. De plus, la situation devra être analysée à la lecture de la récente réforme des retraites avec tous leurs impacts au 1<sup>er</sup> janvier 2015, 2016, 2017 et 2019 combinés à la nouvelle loi fiscale.

### **Quels seront mes revenus après la cession ?**

Après la cession, vous aurez les revenus de retraite, d'une part, les revenus fonciers et financiers d'autre part, le tout étant généralement assujéti au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Le principe à retenir n'est-il pas finalement de placer les fonds à la suite de votre cession sur un support dont le rendement net serait le plus efficace ? Le principe des revenus prélevés (rachat partiel) sur les contrats d'assurance vie ou de capitalisation est de nos jours le moins coûteux en matière d'impôt (prélèvement forfaitaire et libératoire qui dans certains cas peut être nul).

### **Dois-je racheter des trimestres ?**

S'il vous manque des trimestres le jour où vous prendrez votre retraite, celle-ci sera diminuée durant toute votre vie, entraînant ainsi une baisse de votre patrimoine social. Votre cession d'entreprise peut, pour bénéficier d'un impôt amoindri, vous imposer de liquider votre retraite dans les 24 mois qui la suivent, générant ainsi une décote sur vos pensions. Le prix du rachat des trimestres nécessaire pour annuler cette décote est généralement identique que vous soyez travailleur non salarié ou dirigeant salarié cadre. Il est pourtant habituellement beaucoup plus efficace pour un dirigeant assimilé à un salarié cadre que pour un travailleur non salarié doté d'une carrière exclusivement RSI.

### **Quid du cumul emploi retraite ?**

Pourrez-vous encaisser votre retraite tout en continuant à travailler pour accompagner votre enfant ou votre salarié dans sa reprise d'entreprise familiale ? En effet, votre retraite pourvoirait à vos besoins mais permettrait de rémunérer votre repreneur à votre place en tout ou partie. Attention cependant à la dernière réforme en la matière qui aura des conséquences majeures sur votre situation après liquidation des droits.

### **Dois-je donner ou vendre à mon enfant ?**

La vraie question n'est-elle pas, pour vous, de savoir si le revenu que vous avez constitué pour votre future situation vous permettra d'assurer vos besoins ou pas ? Il est indispensable d'y répondre pour savoir quelle part de votre société vous vendrez à votre enfant et quelle part vous lui donnerez en prenant les dispositions suffisantes pour ne pas léser ses frères et sœurs non repreneurs.

### **Comment organiser et anticiper ma succession ?**

Une fois la société vendue, vous souhaitez favoriser vos enfants en leur donnant une somme d'argent. Dans certains cas, le fait de donner une partie des titres de la société avant de la vendre peut être beaucoup moins coûteux pour votre famille au niveau des impôts à payer. Au final, vos enfants récupéreront un chèque venant du repreneur quoi qu'il en soit.

### **Comment en limiter les droits ?**

Vous voulez donner la société familiale à vos 2 enfants et vous subirez, selon toute probabilité, un impôt de donation de l'ordre de 20 % en moyenne. En outre, il se dit que la France est un véritable paradis fiscal pour la transmission familiale... Cherchez l'erreur ? Qui peut vous aider à abaisser ce taux de pression fiscale à 5 % ?...

### **Quels arbitrages faire pour améliorer le rendement et la protection de mon patrimoine financier ?**

Comment amoindrir votre ISF et les droits de successions ? Vous voulez payer le moins d'impôts possibles sur vos revenus futurs : est-ce encore possible ? Avez-vous entendu parler de l'assurance vie et des contrats de capitalisation qui pourraient vous permettre d'amoindrir efficacement cette problématique ?

### **Comment protéger mon conjoint ?**

Le régime matrimonial que vous avez choisi il y a 30 ans est-il encore adapté maintenant que vous arrivez à la retraite ? La réversion de votre retraite pour votre conjoint, qui n'a pas de droits personnels, suffira-t-elle ? Saviez-vous que réversion de retraite et régime matrimonial sont liés ?

# L'ACCOMPAGNEMENT QUE NOUS VOUS PROPOSONS...

Que vous souhaitiez prendre votre retraite, être rentier ou poursuivre une activité, nous vous faisons bénéficier de tous les conseils et services adaptés à votre situation personnelle future. Nous vous accompagnons avant, pendant et après la reprise ou la transmission de votre entreprise, dans l'organisation optimale de votre protection sociale et patrimoniale dans le cadre d'une démarche interprofessionnelle (avec votre expert comptable, votre avocat et votre notaire).

Avec l'aide de vos conseils, nous vous aiderons à organiser vos revenus pour le futur, à préparer et à prévoir la protection et la transmission de votre patrimoine en amont de votre transmission d'entreprise, au meilleur coût fiscal et social. Bien entendu, en tant qu'assureurs de personnes, nous mettrons en place toutes les solutions pour vous aider à atteindre vos objectifs patrimoniaux.

## TEO : TRANSMISSION D'ENTREPRISE ORGANISÉE

### SOS TRANSMISSION

#### Stratégie d'Organisation Sociale de la transmission

- Contribuer à la sécurisation des risques fiscaux et sociaux.
- Accompagner l'organisation de la fidélisation des salariés.
- Protéger l'entreprise de la disparition d'un homme clé ou d'un associé.
- Provisionner les passifs sociaux afin d'éviter une baisse de valeur.

### TOP TRANSMISSION

#### Transmission Organisée du Patrimoine

- Organiser le revenu futur du dirigeant
- Organiser la transmission et la protection de son patrimoine professionnel et privé.

## TEO : ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE DU DIRIGEANT SENIOR

Élaborer avec lui une stratégie de protection sociale, en cohérence avec ses aspirations quant à la transmission de son entreprise et avec la fiscalité des cessions.

# L'OFFRE AG2R LA MONDIALE POUR LES PROFESSIONNELS

AG2R LA MONDIALE  
offre une gamme  
étendue de solutions  
en protection sociale  
et patrimoniale.

## **SANTÉ**

Complémentaire santé  
Sur-complémentaire santé

## **PRÉVOYANCE**

Incapacité et invalidité  
Décès

## **ÉPARGNE**

Constitution d'un capital  
Transmission d'un patrimoine

## **RETRAITE**

Complément de revenus

AG2R LA MONDIALE  
104-110 bd Haussmann  
75379 Paris Cedex 08  
Email : [teo@ag2rlamondiale.fr](mailto:teo@ag2rlamondiale.fr)  
[www.ag2rlamondiale.fr](http://www.ag2rlamondiale.fr)

GIE AG2R RÉUNICA, membre d'AG2R LA MONDIALE - GIE agissant pour le compte d'institutions de retraite complémentaire Agirc-Arrco, d'institutions de prévoyance, de mutuelles, d'union de mutuelles et de société d'assurances - 104-110, boulevard Haussmann 75008 Paris - 801 947 052 RCS Paris.  
GIE LA MONDIALE GROUPE, membre d'AG2R LA MONDIALE - GIE - 32, avenue Emile Zola 59370 Mons-en-Baroeul - 445 331 192 RCS Lille